

INVITATION DE PRESSE

MERCREDI 11 FEVRIER 2015

Assemblée Générale du Syndicat des Miels de Provence et des Alpes du Sud au Domaine de la Baume-lès-Aix, à Aix-en-Provence (13)

Le Syndicat des Miels de Provence et des Alpes du Sud (SYMPAS) a le plaisir de vous convier à son Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le mercredi 11 février prochain, de 08h30 à 16h00, au domaine de La Baume-lès-Aix (cf. plan d'accès en pièce jointe) :

1 770 Chemin de la Blaque
13090 Aix-en-Provence

Au programme :

- **08h30** : Accueil
- **09h00** : Rapport moral du Président du SYMPAS - Jean-Louis Lautard
- **09h30** : Rapport d'activités 2014
 - Volet 1 : Gestion des signes de qualité, dont un bilan des contrôles vu par QUALISUD, organisme certificateur - Pierre NUGUE
 - Volet 2 : Bilan des actions de promotion
- **10h15** : Rapport Financier 2014
Budget Prévisionnel 2015
- **10h45** : Vote sur les rapports et sur les tarifs de cotisation 2016
- **11h00** : Renouvellement du Conseil d'Administration
- **11h30** : INFORMATION : la réglementation évolue dans différents domaines ; l'Assemblée Générale est l'occasion de faire le point sur :
 - La déclaration officielle d'emplacement de ruchers : mode d'emploi
 - TVA / nouvelles modalités de déclaration / dématérialisation / taux de TVA
 - Point sur l'étiquetage : des évolutions notables sur la présentation et le contenu
- **12h15** : QUALITE : point sur les plans de surveillance officiels du marché français du miel de la DGCCRF et de la DGAL
- **12h45** : Déjeuner convivial
- **14h00-16h00** : SERVICE AUX ADHERENTS
 - Présentation du nouveau site Internet miels-de-provence.com (interface grand public)
 - Le nouvel Espace PRO plus simple, plus efficace : présentation des nouveaux services

**Merci de confirmer votre présence au service de presse
pour réserver notamment votre place pour le déjeuner**

Contact Presse

Bleu Ciel & Cie

Olivia Jeanneret

Tél. : 04 91 19 16 16

bleuciel@societebleuciel.com

Le syndicat des miels de Provence et des Alpes du Sud en quelques mots

Les missions principales du Syndicat sont, d'une part de gérer et défendre les signes de qualité portant sur les miels de Provence (une IGP et deux labels rouges), et d'autre part de coordonner les actions de promotion régionales sur l'apiculture et les miels de PACA. Il regroupe plus de 200 adhérents (apiculteurs, grossistes, conditionneurs). Son président est Jean-Louis LAUTARD, apiculteur professionnel au Tignet (06).

Les Apiculteurs en Provence en quelques mots

4 500 apiculteurs provençaux exploitent près de 165 000 ruches dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, première région française à posséder le plus grand nombre d'apiculteurs professionnels (350). La production en miel de Provence s'estime autour 2 000 tonnes par an, soit 8 % de la production nationale. La principale production de miel de Provence est le miel de lavande qui représente en année normale plus de la moitié de la production totale. Ambassadeurs passionnés, les apiculteurs réalisent 60 % de la distribution de miel en vente directe. L'apiculture provençale, très dynamique, s'organise notamment autour du SAPP (Syndicat des Apiculteurs Professionnels de Provence), de l'ADAPI (Association pour le Développement de l'Apiculture Provençale) et du SYMPAS (Syndicat des Miels de Provence et des Alpes du Sud).